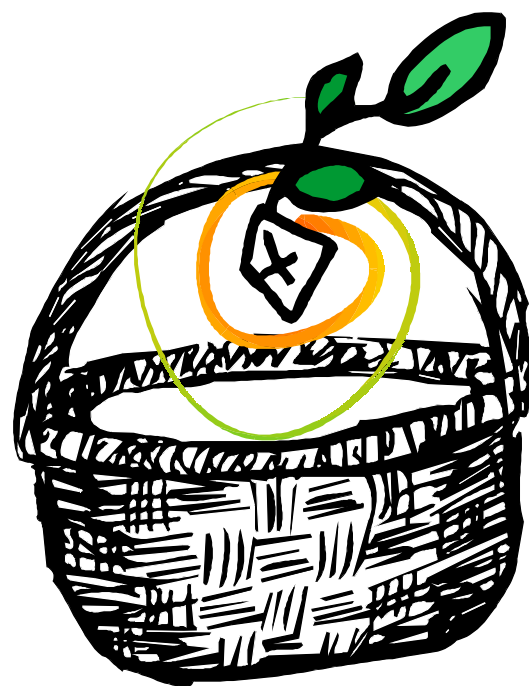


# Le budget du Québec 2001-2002 et la lutte contre la pauvreté



L'analyse du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

Lors de sa tournée prébudgétaire cette année, le Collectif a diffusé un outil d'analyse du budget prêt à remplir.  
Vous trouverez ci-joint l'analyse faite par le Collectif à partir des grilles proposées.



Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. C.P. 1352, Terminus, Québec (Québec), G1K 7E5. Téléphone : (418) 525-0040. Télécopieur : (418) 525-0740. Courriel : [pauvrete@clic.net](mailto:pauvrete@clic.net). Site Internet : [www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca).

# Les chiffres de base du budget du Québec 2001-2002

*Le montant prévu en milliards de \$ (Réalisé ou résultats préliminaires)*

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
<b>Revenus</b>	<b>40,7 (46,7)</b>	<b>45,2 (47) 47,3</b>	<b>48,3 50,9</b>	<b>49,3 51,1</b>	
▶ Directs	▶ 34,6 (38,6)	▶ 38,3 (40,7) ▶ 41	▶ 40,9 ▶ 42,7	▶ 41,5 ▶ 41,6	▶
▶ Transfert fédéral	▶ 6,1 (8)	▶ 6,9 (6,3) ▶ 6,3	▶ 7,3 ▶ 8,1	▶ 7,8 ▶ 9,5	▶
<b>Dépenses</b>	<b>41,8 (46,5)</b>	<b>45,2 (47) 47,3</b>	<b>48,3 49,5</b>	<b>49,3 51,1</b>	
▶ Programmes	▶ 35,4 (39,3)	▶ 37,6 (39,6) ▶ 40	▶ 40,8 ▶ 41,8	▶ 41,8 ▶ 43,2	▶
▶ Service de la dette	▶ 6,4 (7,3)	▶ 7,6 (7,4) ▶ 7,3	▶ 7,4 ▶ 7,6	▶ 7,5 ▶ 7,9	▶
<b>Réserve</b>		<b>0</b>	<b>0,95</b>		
<b>Solde</b>	<b>-1,1 (0)</b>	<b>1 (0) ,03</b>	<b>0 ,5</b>	<b>0 0</b>	
<p><i>Rappelons que nous sommes sous une loi du déficit zéro, lequel a été atteint un an plutôt que prévu, par des mesures rétroactives du budget 1999-2000. Remarquer la différence entre les prévus et les réalisés.</i></p>					

## **Hausse PIB prévue en 2000 : 3,3% ; réelle en 2000: 4,3%; prévue en 2001 : 2,7%**

- ▶ Hausse du coût de la vie autour de 2,5%

### **Quelques chiffres utiles.**

*Note : Données pour l'ensemble du Québec, chiffres de 1999. M est utilisé pour millions et MM, pour milliard.*

- ▶ Population du Québec: 7,3 M personnes
- ▶ Population active: 3,7 M personnes
- ▶ Emploi total: 3,4 M emplois
- ▶ Taux de chômage: 9,3% (en baisse, 8,4% en 2000)
- ▶ Produit intérieur brut (PIB): 204,1 MM\$
- ▶ PIB per capita: 27 767\$
- ▶ Dépenses totales des administrations publiques en % du PIB: 46,4%
- ▶ Dépenses totales du gouvernement du Québec en % du PIB: 23,0%
- ▶ Revenu personnel : 173,3 MM\$  
soit
- Intérêts, placements et revenus d'entreprises: 36,6 MM\$ (21%)
- Rémunération des salariéEs: 109,1 MM\$ (63%)
- Transferts : 27,6 MM\$ (16%) (3 753\$ per capita)
- ▶ Revenu disponible après impôts et transferts: 130,7 MM\$
- ▶ Revenu disponible per capita: 17 780\$
- ▶ Salaire moyen: 29 710\$ (30 339\$ en 2000)
- ▶ Prestation d'aide sociale de base : 5 868\$ (489\$ par mois, personne seule apte au travail)

# Les mesures annoncées dans le budget du Québec 2001-2002

<p><i>Un budget a de l'impact sur les 8 points ci-dessous. Vous devriez pouvoir classer les mesures annoncées selon l'une ou l'autre des rubriques.</i></p>	<h2>Qu'a-t-on dit ces dernières années?</h2>	<h2 style="text-align: center;">Que dit-on cette année?</h2> <p><i>Note : les énoncés ci-dessous reprennent les termes des documents du Ministère des Finances sans commentaires ou analyse de notre part, mais il faut noter que certaines de ces formulations sont abusives compte tenu de ce qui est annoncé.</i></p>
<h2>Les revenus des personnes</h2>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>En 1998-1999</b>, baisse d'impôt de 850M\$ et hausse du seuil d'imposition nulle, rien pour le cinquième le plus pauvre de la population dont une partie s'appauvrit par défaut d'indexation des prestations et des allocations familiales. Accroissement des écarts.</li> <li>▶ <b>En 1999-2000</b>, baisses d'impôt de 400M\$, et consultation publique sur la manière de réduire les impôts de 1,3MM\$ de plus à partir de cinq scénarios proposés. Rien pour le cinquième le plus pauvre de la population, pas même en mesures d'aide vers l'emploi. Accroissement des écarts.</li> <li>▶ <b>En 2000-2001</b>, baisses d'impôts non pas de 1,3MM\$ mais de 4,5MM\$ sur deux ans. 120M\$ aux familles recevant des allocations familiales pour se brancher sur Internet. 246M\$ pour indexer une fois les prestations d'aide sociale et ôter par étapes la coupure de partage de logement. Accroissement des écarts d'environ 4,2MM\$ entre le 60% qui paie des impôts et le 40% qui n'en paie pas.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Baisse d'impôt supplémentaire de <b>3,5 MM\$</b> sur 3 ans dont 1 MM\$ dès 2001-2002. Total cumulatif des baisses d'impôt d'ici 2003-2004 : <b>11 MM\$</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Réduction d'impôt moyen de 20% en 2002, avec nouvelle table d'impôt</li> <li>▶ devancement au 1<sup>er</sup> janvier 2001 de la réduction d'impôt supplémentaire pour les familles</li> <li>▶ indexation automatique du régime fiscal devancée au 1<sup>er</sup> janvier 2002</li> <li>▶ Nouveaux taux : tranche 1 (moins 26 000\$) passe de 20% à 16%, 2<sup>e</sup> tranche (26 000\$-52 000\$) passe de 23% à 20%, 3<sup>e</sup> tranche (plus de 52 000\$) passe de 26% à 24%</li> <li>▶ Exemple, un couple avec 2 enfants aura 2 141 net de plus en 2002 dans son revenu disponible</li> <li>▶ «Un régime fiscal avantageux pour les moins bien nantis» (parmi ceux qui paient des impôts!!) Baisse d'impôt cumulative en 2002           <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Moins de 25 000\$ : 366\$</li> <li>▶ 25-000-50 000\$ : 992\$</li> <li>▶ 50 000\$-75 000\$ : 1755\$</li> <li>▶ 75 000\$ et plus : 2800\$</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>▶ «Un régime fiscal plus compétitif» : écart du «fardeau fiscal» avec les autres provinces réduit du tiers</li> <li>▶ Contributions aux partis politiques municipaux admissibles au crédit d'impôt pour contributions politiques</li> <li>▶ meilleure déduction d'impôt pour droits d'auteur</li> <li>▶ «Une offensive majeure contre la pauvreté et l'exclusion», soit <b>300 M\$</b> sur 4 ans pour       <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ relèvement de 2,5% de la prestation d'aide sociale à compter de juin 2001 pour les prestataires aptes au travail</li> </ul> </li> </ul>

		<p>(indexation)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ maintien du respect de la clause d'appauvrissement zéro avec ajustement au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction du coût de la vie pour les prestataires ayant des contraintes sévères à l'emploi</li> <li>▶ Création du programme Action emploi pour encourager financièrement les prestataires depuis au moins trois ans qui réintégreront le marché du travail à compter du 1 janvier 2002 (3\$/heure de plus la 1<sup>re</sup> année, 2\$/heure de plus la 2<sup>e</sup>, 1\$/heure la 3<sup>e</sup> année) pour 30 heures semaine.</li> <li>▶ Investissements dans RISQ (2,6 M\$) (Réseau d'investissement social du Québec) (économie sociale) et FILACTION (Fonds pour l'investissement local et l'approvisionnement de fonds communautaires) (0,9 M\$) (à placer plutôt dans l'impact sur l'économie et l'emploi, il n'y a pas d'effet direct sur le revenu)</li> <li>▶ 100 M\$ «pour soutenir les plus démunis» placés en réserve, par exemple pour du logement social (alors ça irait dans programmes)</li> </ul>
<b>Les revenus des entreprises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>En 1998-1999</b>, baisse des taxes sur la masse salariale, baisses d'impôt de 300M\$ pour les PME en 2001-2002, garanties contre les hausses de taxation, congés fiscaux variés.</li> <li>▶ <b>En 1999-2000</b>, avantages fiscaux importants pour les entreprises qui s'installeront dans la zone franche à Mirabel. Crédits à l'innovation technologique. Avantages fiscaux liés à la mise en place de Carrefours de la nouvelle économie.</li> <li>▶ <b>En 2000-2001</b>, application du modèle irlandais de congés fiscaux pour attirer des entreprises. Exemption fiscale complète sur dix ans pour des projets majeurs d'investissement. Amortissement accéléré à 125% et congé de taxe sur le capital et autres mesures visant à accroître l'investissement privé manufacturier, informatique, aéronautique et à améliorer les transactions internet et les équipements anti-pollution.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Impôt zéro pour dix ans pour les PME manufacturières dans les régions ressources éloignées</li> <li>▶ Crédit d'impôt de 40% sur les salaires pour la création d'emplois dans la transformation des ressources (65M\$)</li> <li>▶ 170 M\$ pour faciliter le financement des PME et la création d'entreprises</li> <li>▶ Crédits d'impôt pour les entreprises de la Cité de la biotechnologie et santé humaine à Laval</li> </ul>
<b>Les revenus du gouvernement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>En 1998-1999</b>, plus élevés que prévus de 6MM\$</li> <li>▶ <b>En 1999-2000</b>, 1,1MM\$ de revenus fiscaux et 1,6MM\$ de transferts fédéraux de plus que prévu.</li> <li>▶ <b>En 2000-2001</b>, bonne situation économique qui accroît les revenus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Plus élevés que prévus de 2,6 MM\$ en 2000-2001</li> <li>▶ Prévisions pour 2001-2002 plus élevées de 1,8 MM\$ que prévus</li> </ul>
<b>Les programmes du gouvernement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>En 1998-1999</b>, places en garderie, mesures pour l'éducation, les jeunes, avec des stages, investissements dans la culture et ses industries.</li> <li>▶ <b>En 1999-2000</b>, 1MM\$ en santé, rétroactif en partie pour payer la dette des établissements et stabiliser les services, 747M\$ pour les assurer et les améliorer. En éducation, 556M\$. Aide à l'orientation vers des carrières scientifiques et techniques. 4,5M\$ en emplois d'été et stages étudiants. 86M\$ pour la culture et le patrimoine religieux.</li> <li>▶ <b>En 2000-2001</b>, 2,7MM\$ en santé. En éducation, 1MM\$ sur 3 ans.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Santé : vu l'accroissement constant des coûts depuis 1997-1998, 1,964 MM\$ de plus, dont 1,3 MM\$ en hausse du budget régulier, 30M\$ en services pour les personnes en perte d'autonomie, et 600M\$ en réserve pour la modernisation du réseau (immeubles, équipement et informatique). Dans l'accroissement du budget de 1,3 MM\$, on signale: <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Ressources additionnelles progressives dans le budget aux jeunes et à leur famille (10 M\$ en 2001-2002, 15 M\$ en 2002-2003, 20 M\$ par la suite)</li> </ul> </li> </ul>

*Une loi cadre sur l'élimination de la pauvreté sur la base de notre proposition le plus vite possible et des actions qui réduisent la pauvreté et les écarts dès maintenant !*

	<p>150M\$ aux universités, cegeps, commissions scolaires. Aide aux études graduées. Engagements du Sommet de la jeunesse : 120M\$ dans un fonds jeunesse, 95 M\$ en mesures d'aide à la jeunesse, 160M\$ au Fonds de lutte contre la pauvreté (passe de 250M\$ à 160M\$ sur trois ans), partenariat gouvernement-Fonds de solidarité pour augmenter les stages étudiants. 160M\$ pour la recherche. 130M\$ en appui à la culture et au patrimoine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 32 M\$ par année de plus en services à domicile par l'économie sociale</li> <li>▶ 30 M\$ par année en services adaptés aux personnes âgées en perte d'autonomie.</li> <li>▶ Éducation : « Respect intégral des engagements du Sommet de la jeunesse et même plus ». Le 1 MM\$ reste et 100 M\$ est dépensé plus vite en 2001-2002. Vu l'accroissement constants des coûts en éducation, 728 M\$ de plus en 2001-2002 (le 100 M\$ payé plus vite, 350 M\$ pour indexer les salaires, 47 M\$ pour plan d'action sur la réussite scolaire, 31 M\$ en bonification de l'aide financière aux étudiants, et 200 M\$ en réserve pour la modernisation du réseau. « Nouvelles initiatives » : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Bonification de 38 M\$ de aides financières aux étudiants (plus de revenus permis, étudiants à temps partiel admissibles), bourses exemptées d'impôt, plus d'étudiants admissible au crédit pour TVQ, meilleur crédit d'impôt pour stage en milieu de travail</li> </ul> </li> <li>▶ Culture : 75M\$ sur 4 ans (33M\$ pour le Conseil des arts et lettres du Québec pour création artistique, 23M\$ pour soutien au développement culturel, 12M\$ sur 5 ans pour TéléQuébec, 30M\$ en équipements culturels, 16 M\$ pour créer deux réserves muséologiques, meilleure déduction d'impôt pour droits d'auteur)</li> </ul>
<p><b>L'emploi et l'économie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>En 1998-1999</b>, une politique d'emploi (série de cahiers), des fonds pour la SGF, Innovatech, Investissement Québec, des mesures pour Montréal misant sur les produits financiers.</li> <li>▶ <b>En 1999-2000</b>, orientation sur l'économie du savoir misant sur la recherche et sur l'innovation. À Québec, Cité de l'optique, Centre national des nouvelles technologies appliquées. Stratégies pour aller chercher une part de marché dans la mondialisation de l'économie, dont la zone franche à Mirabel pour attirer les entreprises de l'extérieur dans quatre secteurs. Support habituel aux investissements. Léger appui aux CLD. Percée de 120M\$ dans le domaine du développement durable. Aide au réseau routier, aux Compagnies de chemin de fer d'intérêt local et au réseau cyclable.</li> <li>▶ <b>En 2000-2001</b>, « soutenir la transformation de l'économie pour créer encore plus d'emplois » conduit à la méthode irlandaise d'incitatifs fiscaux pour attirer les entreprises et les investissements. Révision du programme immigrants-investisseurs, soutien à la restructuration de la sous-traitance, notamment dans l'aérospatial. 290M\$ en projets d'infrastructure. 310M\$ pour le développement des régions. Aide à la forêt, aux milieux ruraux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ « Performance économique remarquable » en 2000, croissance du PIB réelle de 4,3% en 2000, baisse du taux de chômage, création d'emplois, dont chez les jeunes</li> <li>▶ 800 M\$ sur trois ans pour les régions ressources <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Impôt zéro pour dix ans pour les PME manufacturières dans les régions ressources éloignées</li> <li>▶ Crédit d'impôt de 40% sur les salaires pour la création d'emplois dans la transformation des ressources (65M\$)</li> <li>▶ 142 M\$ pour la diversification économique et le développement de créneaux d'excellence</li> <li>▶ 126 M\$ pour le développement des ressources forestières</li> <li>▶ 138 M\$ pour le soutien à l'exploration minière</li> <li>▶ 170 M\$ pour faciliter le financement des PME et la création d'entreprises</li> </ul> </li> <li>▶ Bonification des budgets du Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (programme FAIRE) (passe de 100M\$ à 250 M\$ en 2002) <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 865 M\$ pour les transports (155 M\$ de plus pour le réseau routier)</li> <li>▶ 40 M\$ de plus sur trois ans pour l'environnement</li> <li>▶ 15 M\$ pour implanter un système de traçabilité dans l'agro-alimentaire</li> <li>▶ 370M\$ pour la science et l'innovation (250M\$ sur trois ans en infrastructures de recherche, 35 M\$ pour Institut national d'optique, 15 M\$ formation de la main d'œuvre en optique-photonique, crédits d'impôt pour entreprises de Cité de biotechnologie et santé humaine à Laval)</li> </ul> </li> </ul>

<b>Les répartitions entre les niveaux de gouvernement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>En 1998-1999</b>, coupure de 500M\$ aux municipalités</li> <li>▶ <b>En 1999-2000</b>, 1,4MM\$ de plus du fédéral reversés en péréquation. Le Québec annonce le déficit zéro et autres mesures rétroactives à 1998-1999.</li> <li>▶ <b>En 2000-2001</b>, rebalancement de 430M\$ en divers échanges de responsabilités entre les municipalités et le gouvernement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Transferts fédéraux plus élevés que prévus de 0,8 MM\$ en 2000-2001 et de 1,7 MM\$ en 2001-2002</li> </ul>
<b>Le paiement de la dette</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>En 1998-1999</b>, « on n'emprunte plus pour payer l'épicerie! »</li> <li>▶ <b>En 1999-2000</b>, dette totale de 96MM\$.</li> <li>▶ <b>En 2000-2001</b>, idem, mais service de la dette plus bas que prévu.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Réduction de la dette de 500 M\$</li> <li>▶ Baisse du taux d'endettement de 21% en cinq ans</li> </ul>
<b>L'équilibre du budget</b> (surplus ou déficit)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>En 1998-1999</b>, déficit prévu, mais déficit zéro atteint un an plus tôt.</li> <li>▶ <b>En 1999-2000</b>, déficit zéro, surplus transformés en réductions d'impôt.</li> <li>▶ <b>En 2000-2001</b>, déficit zéro, surplus transformés en réductions d'impôt.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Surplus dans les années précédentes</li> <li>▶ Apparition d'une réserve de 950 M\$ en 2000-2001 utilisable pour modernisation des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, nouvelles initiatives en solidarité sociale et recherche et projets spéciaux sélectionnés par la ministre des Finances, le président du Conseil du trésor et les ministres sectoriels concernés</li> <li>▶ Déficit zéro en 2001-2002</li> <li>▶ Sans oublier les 730 M\$ très peu encore dépensés mis dans des OSBL-cachettes d'écreuil</li> </ul>

Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. C.P. 1352, Terminus, Québec (Québec), G1K 7E5.

Téléphone : (418) 525-0040. Télécopieur : (418) 525-0740. Courriel : [pauvrete@clic.net](mailto:pauvrete@clic.net). Site Internet : [www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca).

# Notre évaluation du budget du Québec 2001-2002

Nous répondons ici à trois questions mentionnées dans l'outil d'analyse du budget du Québec 2001-2002 diffusé par le Collectif dans le cadre de sa tournée prébudgétaire.

	Oui	Non
<p><b>1. Ce budget réduit-il les écarts entre riches et pauvres?</b></p> <p><b><i>Non, il les augmente substantiellement.</i></b></p> <p>Si on prend les mesures ayant un effet direct sur les revenus des personnes, le gouvernement retourne en revenus nets <b>3,5 MM\$ de plus en trois ans par des baisses d'impôt aux 60% de la population qui paie des impôts</b>. À l'intérieur de ce 60% qui paie de l'impôt, il diminue l'écart en points de pourcentage, mais en termes de revenus nets, les écarts augmentent entre les contribuables plus riches et plus pauvres.</p> <p>Comparativement, il redistribue <b>289,7 M\$ sur trois ans, soit 12 fois moins en revenu direct, au 40% de la population aux revenus trop faibles pour payer de l'impôt. Ces mesures affectent seulement les personnes assistées sociales</b> (102M\$ par une indexation des prestations de l'aide sociale des personnes aptes plus 86M\$, imposables, sur quatre ans, dont 74 M\$ sur les trois premières années, par un programme de bonification à l'accès à l'emploi) <b>et les étudiantEs</b> (113,7 M\$ en diverses mesures d'aide financière). Les mesures d'aide financière suivantes, qui s'ajoutent à l'enveloppe régulière du ministère de l'Éducation à partir de l'année 2001-2002, ont un impact sur les revenus des étudiants aux revenus trop faibles pour payer de l'impôt (d'autres mesures détaxant les bourses d'études ont forcément un effet uniquement sur les étudiants aux revenus suffisants pour payer de l'impôt): réduction de la contribution exigée des étudiantEs qui ont un revenu d'emploi (21,8 M\$ par année), réduction de 10% de la contribution présumée des parents ou du conjoint aux fins du calcul de l'aide financière (2,3 M\$ par année), fin de la prise en compte des revenus des parents dans le calcul de l'aide financière pour les étudiantEs qui ont obtenu 90 crédits universitaires (2,7 M\$ par année), instauration d'un régime de prêts pour les étudiants à temps partiel (7,2 M\$ par année), extension de la période d'admissibilité à une bourse pour frais reliés aux enfants (2,9 M\$ par année), meilleure prise en compte des responsabilités familiales dans le programme de remboursement différé (1 M\$ par année), pour un total de 37,9 M\$ par année, soit 113,7 M\$ sur trois ans.</p> <p>Le gouvernement prétend qu'il va lutter contre la pauvreté par la création d'emplois à travers sa politique des régions, en réduisant les écarts entre les régions, mais c'est un calcul indirect sans aucune sécurité immédiate d'impact sur les revenus des plus pauvres. On ne connaît pas l'effet de cette mesure de développement. C'est un effet escompté. Cette approche continue d'ailleurs de passer par la bonne vieille théorie du percolateur : on avantage des entreprises pour qu'elles créent des emplois et avantagent des employés. Rien n'assure par ailleurs qu'elles avantageront prioritairement les citoyenNEs les plus pauvres. Beaucoup de si... pour un impact quand? Et évalué comment? Quelques millions sont investis dans l'économie sociale, mais l'effet est marginal dans les ordres de grandeur dont il est question ici. Le Chantier de l'économie sociale lui-même a annoncé sa déception.</p> <p>Le gouvernement prétend aussi qu'il va lutter contre la pauvreté en réinvestissant dans le système de santé et d'éducation, mais les effets connus du système actuel montrent que malgré l'universalité des programmes, les plus pauvres ne sont pas les mieux servis dans le cadre des programmes actuels. Ce n'est donc pas ainsi qu'on peut assurer la réduction des écarts.</p>		<b>X</b>

	Oui	Non
<p><b>2. Ce budget donne-t-il effet aux demandes de la plate-forme budgétaire du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté?</b></p> <p><i>Non. Deux mesures trouvent une résultat partiel, et dans un des deux cas, ce résultat est hors d'ordre.</i></p> <p><b>Appauvrissement zéro: effet partiel.</b> <i>La seule demande rencontrée partiellement pour un an touche à l'indexation des prestations (102 M\$ sur trois ans, mais pour une seule indexation en juin 2001, avec un impact de 30 M\$ pour 2001-2002 et 36 M\$ pour les années suivantes). Il faut noter d'ailleurs l'enflure verbale utilisée autour de cette mesure : on parle de hausse de 2,5% des prestations en juin, alors qu'on devrait parler plus modestement de leur indexation, la hausse du coût de la vie étant de 2,5%. Normalement cette hausse devrait faire partie de la hausse normale des coûts de programmes, ce qui est le cas par exemple des indexations des masses salariales de la fonction publique incluses dans les budgets réguliers des différents ministères. Ici on en fait une mesure d'exception méritant une annonce particulière. Ceci dit, le gouvernement ne s'engage même pas au respect intégral du principe d'une clause d'appauvrissement zéro pour le cinquième le plus pauvre de la population, dont relève l'indexation. Il ne reconnaît l'application de cette clause que pour les prestataires de l'aide sociale ayant des contraintes sévères à l'emploi.</i></p> <p><b>Insertion, formation et accès à l'emploi: effet non souhaité par la création d'un programme sujet à caution.</b> <i>Le Collectif réclamait le retour au niveau d'investissement de 1997 en mesures d'insertion, de formation et d'accès à l'emploi, par la réaddition de 160 M\$ dans le budget régulier d'Emploi Québec. Or l'examen des crédits nous montre que le budget d'Emploi Québec n'augmente pas.</i></p> <p><i>Le budget annonce plutôt la mise en place d'un programme de 86 M\$ sur quatre ans, Action emploi, pour bonifier les revenus de personnes assistées sociales depuis plus de trois ans qui trouveront un emploi (2 M\$ en 2001-2002, 48 M\$ en 2002-2003, 36 M\$ en 2003-2004, 12 M\$ en 2004-2005), qui pourrait se ranger sous cette rubrique. Seulement les deux premières années sont garanties, les suivantes dépendant des résultats. Par ailleurs ce programme qui bonifie d'une prestation supplémentaire mensuelle (3\$/l'heure la première année, 2\$/l'heure la deuxième et 1\$/l'heure, la troisième, avec un critère de 130 heures par mois, i.e. de travail à temps plein) le salaire (peu importe le niveau de salaire) des personnes à l'aide sociale depuis au moins trois ans qui trouvent un emploi, pose problème. Il ne correspond certainement pas à une mesure qu'aurait favorisé le Collectif. Il risque de créer des iniquités pour les travailleurs déjà en place au même salaire. On est très loin ici d'une approche intégrée dans le domaine de l'accès à l'emploi. Cette mesure, la seule nouvelle mesure de lutte à la pauvreté à être annoncée, en est une d'incitation à l'emploi. Elle présuppose que les prestataires de longue durée aptes au travail n'ont pas d'emploi tout simplement parce que l'emploi n'est pas assez attrayant et que ces personnes ont tout simplement besoin d'être incitées à s'activer. C'est loin d'être complet comme analyse du problème. En plus en bonifiant le salaire de la personne prestataire trouvant un emploi, le gouvernement admet en même temps que le salaire minimum est trop bas. Pourquoi alors ne pas augmenter le salaire minimum? Enfin, on voit venir le potentiel d'effets pervers d'un tel programme et la complexité des règles qui devront l'accompagner (exemple : si la personne quitte l'emploi, change d'emploi ou est mise à pied pendant la période, le programme est-il transférable et comment?) et des comportements d'employeurs qu'il suscitera (exemple : création de nouveaux postes moins bien rémunérés et néanmoins en demande vu le supplément).</i></p> <p><b>Les autres demandes du Collectif ne trouvent pas de réponse dans le budget 2001-2002.</b></p> <p><b>Les trois principes de la proposition de loi (priorité effective, réduction des écarts, influence des personnes en situation de pauvreté et de leurs associations): rien.</b> <i>Les trois principes mis de l'avant ne sont pas respectés. Comme l'ont remarqué les analystes, la priorité annoncée est une opération de marketing sans contenu effectif. Les écarts ne sont pas réduits. On ne voit pas où les personnes en situation de pauvreté et leurs associations pourront avoir une influence sur la politique budgétaire du gouvernement.</i></p> <p><i>Quand aux autres demandes ayant un caractère d'urgence, rien dans le budget.</i></p>		<p><b>X</b></p>



**Barème plancher: rien.** Rappelons que la prestation mensuelle de base à l'aide sociale pour une personne apte au travail est de «489\$ coupable!» (coupable de l'avoir et susceptible d'être coupée), comparativement à environ 734\$ pour une personne à qui on reconnaît des contraintes sévères à l'emploi. Le Collectif réclamait la mise en place d'un barème plancher (575 M\$), soit un changement à la loi de l'aide sociale pour garantir que la prestation couvre les besoins essentiels et ne puisse être coupée pour la partie qui couvre les besoins essentiels. Il est donc question ici de dollars vitaux, qui concourent à la survie. Ceci aurait eu pour effet en gros de relever l'ensemble des prestations au niveau de 734\$ alloué aux personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, pour atteindre un revenu annuel de 8808\$, soit un revenu à 40% du salaire minimum, présentement à 14 560\$. Ceci sans nuire à l'attrait d'un revenu d'emploi, compte tenu de la forte utilité marginale d'un revenu plus élevé à ce faible niveau de revenu. On peut même supposer qu'en couvrant mieux les besoins essentiels, cette mesure aurait eu un impact positif sur l'accès à l'emploi en raison de ses effets bénéfiques et préventifs sur la santé générale des personnes, sur leur sécurité et sur leur capacité d'entreprendre des démarches vers l'emploi. Une partie des coûts de cette mesure, en raison de son effet préventif sur d'autres coûts sociaux, aurait été absorbée à moyen terme en épargne sur des coûts de programmes en santé, en éducation, en justice et ainsi de suite.

Pourtant rien à ce sujet dans le budget. Le gouvernement considère qu'il s'agit d'une mesure passive, voire d'un enjeu «titanesque», a dit la ministre au Soleil, auquel il devra un jour s'attaquer, «si nous avons le temps d'ici la fin du mandat, ce serait intéressant, sinon, dans un prochain mandat...», rapporte le chroniqueur Michel David (Le Soleil, 31 mars 2001, p. A21).

À ce compte, les baisses d'impôt de 3,5 MM\$ accordées sont aussi des mesures passives de réinjection de revenu. Totalisées avec celles du budget 2000-2001, elles auront atteint 11 MM\$ en 2003-2004 avec un effet récurrent de 3,8 MM\$, i.e. un effet tout aussi récurrent annuellement que celui du barème plancher et pourtant 6 fois et demi plus titanesque que le 575 M\$ requis! Pourtant ces baisses d'impôt ont une utilité marginale moindre puisqu'elles s'appliquent à des revenus plus élevés où, en plus, les besoins essentiels sont déjà couverts. Malgré cela on n'a eu aucune difficulté à les inscrire dans le budget, cette année comme l'an passé. Pourquoi? L'intuition de Michel David est-elle juste, à l'effet que ce serait parce que les pauvres ne votent pas pour le parti au pouvoir? Si, au lieu d'être répartie sur le 60% de la population qui paie des impôts, cette redistribution récurrente de revenus avait été répartie également sur l'ensemble du 100% de la population qui, avec ou sans emploi, contribue à la richesse et a des besoins essentiels à couvrir, on aurait pu retourner 760 M\$ récurrents à chaque quintile de la population et la provision aurait été amplement là dès maintenant pour instaurer le barème plancher. Si la redistribution avait été plutôt en fonction de son utilité marginale (plus au cinquième plus pauvre qu'au cinquième suivant et ainsi de suite), il y aurait eu amplement les provisions pour mettre en place, de façon récurrente et dans le respect de l'équilibre budgétaire, tous les moyens financiers nécessaires pour mettre en place l'ensemble des demandes du Collectif, et même pour mettre en route la proposition de loi du Collectif dans sa globalité.

Prenons-le autrement, **en 2003-2004, ce sera comme si on avait réaffecté en permanence de nos finances publiques régulières vers une population à meilleur revenu, dont les besoins essentiels sont assurément au moins couverts, l'équivalent annuel d'un système complet d'aide sociale plus 1 MM\$.** En effet les baisses d'impôt durables des deux derniers budgets (3,8 MM\$ récurrents) auront dépassé de plus de 1 MM\$ le budget actuel de l'aide sociale (2,7MM\$). Le gouvernement a choisi de ne rendre des comptes qu'aux seulEs contribuables qui paient des impôts et de laisser les personnes présentement en déficit de couverture de leurs besoins essentiels continuer de se débrouiller avec rien.

**Gratuité des médicaments: rien.** Le Collectif réclamait le rétablissement de la gratuité des médicaments pour l'ensemble des personnes à l'aide sociale et pour les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti. Rien dans le budget. Le coût de cette mesure était de 30 M\$, un souffle dans les 5,5 MM\$ de marge de manœuvre de la ministre, qui par ailleurs devrait comprendre, ayant eu le portefeuille de la santé. Quel aurait été son impact? Le 29 mars 2001, jour du budget, était aussi la dernière journée du mois. Une personne apte au travail recevant 489\$ n'avait probablement plus un dollar en poche depuis plusieurs jours. Malade cette journée-là, elle n'aurait pu payer la franchise de médicaments requis par son état. Avec quels coûts humains pour elle? Avec quels coûts sociaux pour le système de santé le lendemain et les jours ou mois suivants en raison de l'aggravation d'un problème qui n'est pas pris à temps? Curieusement une personne prestataire avec contraintes sévères à l'emploi recevant 734\$ par mois n'aurait pas eu, elle, à payer la franchise. Pourtant, avec ou sans contrainte, l'une comme l'autre est susceptible d'avoir des problèmes de santé et d'avoir à prendre des

médicaments. La plus pauvre des deux doit payer. L'absence de cette mesure dans le budget « gras dur » du 29 mars 2001 est un acte conscient et inacceptable d'indifférence à la détresse et à l'injustice.

**Allocation familiale: rien.** Le Collectif réclamait la réfection de l'allocation familiale par le rétablissement d'une composante universelle à l'allocation familiale et l'augmentation de l'allocation de base aux familles pauvres pour vraiment couvrir les besoins essentiels des enfants, ceci au coût de 385 M\$. Il manquait notamment de 250\$ à 400\$ par enfant selon le type de famille et le rang de l'enfant dans la famille seulement pour retrouver le niveau de couverture de 1994 par rapport au coût de la vie. Le budget 2001-2002 indique seulement qu'il ne récupèrera plus les augmentations de la prestation fédérale pour enfant que le fédéral pourrait accorder. Autrement dit, le Québec ne se mouille pas et laisse, à coût nul pour lui, la balle dans le camp du fédéral. Par ailleurs l'examen des crédits montre que le budget pour les allocations familiales passe de 611,7 M\$ en 2000-2001 à 540,4 M\$ en 2001-2002, une baisse de 71,3 M\$, un effet de la récupération en 2000-2001 de l'augmentation de la prestation fédérale et de l'amélioration des revenus familiaux considérés, alors que le budget pour le soutien administratif des prestations familiales passe de 16,6 M\$ en 2000-2001 à 25,1 M\$ en 2001-2002, une hausse de 8,5 M\$.

**Logement social: rien sinon un petit potentiel en réserve.** Le Collectif réclamait 8000 nouvelles unités de logement social par année sur deux ans au coût de 200 M\$ si le fédéral faisait sa part. Le budget du Québec annonce une réserve de 100 M\$ pour la lutte contre la pauvreté à usage non défini qui pourrait servir parmi d'autres choses à du logement social. Par ailleurs, l'examen des crédits montre que les dépenses prévues en habitation, incluant la contribution du gouvernement fédéral, passent de 553 M\$ en 2000-2001 à 541 M\$ en 2001-2002, soit 12 M\$ de moins. Par ailleurs on ne sait toujours pas ce qui est advenu de 60 M\$ accordés par le fédéral en 1999 pour le financement de logements pour les sans-abri et non encore utilisés à cette fin.

**Consolidation des demandes.** Au total, les demandes du Collectif pour 2001-2002 se chiffraient à 1,28 MM\$ avec un caractère de récurrence, sauf pour la demande sur le logement social qui était sur deux ans. Ces demandes étaient dans l'ordre d'une mission fondamentale de l'État puisqu'elles visaient essentiellement à couvrir des besoins essentiels de base des personnes les plus pauvres par une meilleure redistribution de la richesse et des services. Le Collectif avait annoncé que sans en réclamer l'addition, il soulignerait à la lumière du budget 2001-2002 tous les pas faits et tous les pas non faits. Conclusion? Non seulement les demandes du Collectif ne trouvent-elles réponse en 2001-2002 que pour un maigre 30 M\$, mais au total l'investissement neuf du gouvernement dans les champs couverts par ces demandes diminue d'environ 305,2 M\$ pour 2001-2002.

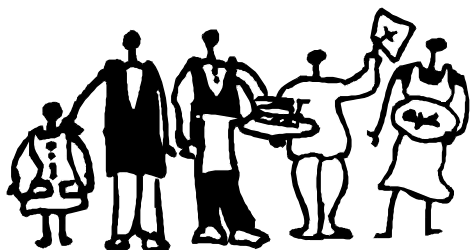
Voici comment. Comparativement l'examen des crédits montre une diminution du budget des mesures d'aide financière à la Solidarité sociale de 2,932 MM\$ en 2000-2001 à 2,754 MM\$ en 2001-2002, soit une baisse de 177,8 M\$. Cumulées avec les baisses de crédits à l'aide à l'emploi, aux allocations familiales et à l'aide au logement social, la baisse totale de crédits pour ces quatre secteurs est de 305,2 M\$ pour 2001-2002. Ceci malgré les mesures de lutte contre la pauvreté annoncées pour la même année (30 M\$ pour l'indexation des prestations, 2 M\$ pour démarrer Action emploi) des mesures qui sont normalement incluses dans les crédits prévus. Ce n'est qu'à l'éducation que les crédits relatifs au soulagement de la pauvreté augmentent de façon nette au titre de l'aide financière aux étudiants en passant de 417,3 M\$ en 2000-2001 à 462,7 M\$ en 2001-2002, une amélioration de 45,4 M\$. En retenant ces deux résultats et en supposant qu'ils traduisent l'essentiel de l'effort direct neuf de lutte contre la pauvreté du gouvernement, la diminution totale des crédits relatifs à la lutte à la pauvreté est donc de 259,8 M\$ pour l'année 2001-2002 relativement à l'année 2000-2001. Que cette baisse résulte d'une diminution des prestataires, de compressions de programmes ou de réallocations de surplus accumulés, elle constitue néanmoins globalement un désinvestissement inacceptable à un moment où on annonce une priorité « obsessionnelle » de lutte contre la pauvreté. C'est de là qu'on repartira dans une prochaine année pour établir les crédits de l'année suivante.

Quant à la réserve de 100 M\$ annoncée par le gouvernement pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, elle est sous le contrôle de la ministre des Finances, du président du Conseil du trésor, du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Son utilisation n'est pas encore connue et elle ne répond donc pas a priori aux demandes budgétaires du Collectif. Par ailleurs ces fonds, non récurrents, proviennent d'un surplus de 2000-2001 et ne constituent pas à proprement parler une addition de revenu. Le seraient-ils que le bilan pour 2001-2002 resterait à nouveau négatif par rapport à 2000-2001.

	Oui	Non
<p><b>3. Ce budget nous fait-il avancer vers un Québec sans pauvreté?</b></p> <p><i>Non, il nous fait reculer. En réalité, que ce soit par le budget ou les crédits, moins d'argent est consacré directement à la lutte contre la pauvreté en 2001-2002 qu'en 2000-2001. L'an dernier 246M\$ sur trois ans avaient été annoncés (sans tambours ni trompettes, il faut chercher attentivement la mesure dans les documents budgétaires pour la trouver) pour une indexation à l'aide sociale et pour l'élimination partielle de la coupure de partage de logement, un pas qui n'est même pas complété dans le présent budget, malgré l'intention déjà annoncée par le gouvernement de le faire. Dans le même registre, l'effort comparable cette année est de 215,7 M\$ (102 M\$ pour une indexation des prestations, plus 113,7 M\$ en bonification de l'aide financière aux étudianteEs). L'an dernier le gouvernement reconduisait pour trois ans le Fonds de lutte contre la pauvreté pour un 160 M\$ (au lieu de 250 M\$ sur trois ans pour la période précédente). Cette année, il crée pour 86 M\$ une mesure Action emploi sur quatre ans qui est problématique. Ce qui est grave, c'est que tout en investissant moins le gouvernement se targue en 2001-2002 de faire de la lutte contre la pauvreté une priorité et même une «obsession». Il perd alors complètement sa crédibilité.</i></p> <p><i>En ne répondant nullement aux demandes prébudgétaires du Collectif, des demandes appuyées par ses organisations membres, lesquelles se trouvent à représenter de larges secteurs de la population québécoise, plus plusieurs autres qui ont co-signé une page parue dans Le Devoir du 26 mars 2001, le gouvernement, pourtant prévenu depuis plusieurs mois de ces demandes, envoie un signe de surdité de plus en matière de lutte contre la pauvreté. Il se prive et prive par conséquent la société québécoise de l'expertise cumulée de ces organisations dont plusieurs travaillent de très près avec les personnes en situation de pauvreté. Il se prive aussi de l'expertise des personnes en situation de pauvreté qui se sont exprimées à travers la proposition de loi du Collectif. Il commet ainsi un geste d'exclusion qui est un affront à leur dignité qui vient s'ajouter à celui qu'il leur a infligé par ses réponses aux demandes de la Marche des femmes à l'automne 2000.</i></p> <p><i>Le gouvernement pense que la lutte contre la pauvreté passe par l'emploi et agit en conséquence. Il pense comme l'économiste qui prétend qu'«au départ, le problème de la pauvreté, c'est un problème de compétence» (Pierre Lefebvre, UQAM, 30 mars 2001). Autrement dit, le problème de la pauvreté serait le problème des personnes pauvres qu'il faudrait rendre compétentes pour qu'elles puissent intégrer le marché du travail et se tirer d'affaire toutes seules. Il serait aussi le problème d'une société qui doit créer plus de richesse si elle veut la redistribuer davantage. Logiquement, le gouvernement tente de résoudre le problème qu'il perçoit en modifiant les comportements des personnes pauvres et en misant sur l'incitation à l'éducation et à l'emploi. Et en misant sur le type de développement économique qu'il connaît et pratique.</i></p> <p><i>Le Collectif prétend, et ce budget le démontre assez, qu'au départ, le problème de la pauvreté est un problème de solidarité. Pour cette raison, il est persuadé que si la lutte contre la pauvreté et l'exclusion passe notamment par l'emploi, l'éducation et le développement, mais des emplois décents, une éducation inclusive et un développement à visage humain, elle ne passe pas uniquement par là. Elle passe aussi par l'amélioration directe du revenu des plus pauvres, par la dépénalisation et la déréglementation du système de sécurité du revenu, par la réduction des écarts à travers la fiscalité, par l'exercice de la citoyenneté des plus pauvres et par la découverte par l'ensemble de la société que l'apport des personnes pauvres et de leurs associations est essentiel à la jouissance commune des bienfaits de la société, à la bonne compréhension et à la solution efficace des problèmes communs. Elle suppose la découverte que la solidarité a bien meilleur goût et bien meilleur coût et que l'inclusion est plus qu'un mot. Elle nécessite une stratégie globale encadrée par une loi fondée sur la légitimité de l'exercice effectif des droits reconnus.</i></p> <p><i>Au plan de la lutte à la pauvreté, le budget 2001-2002 du gouvernement est une simple opération de marketing qui donne à douter de la volonté du gouvernement, annoncée à la veille de ce budget, d'avancer sur le terrain d'une telle loi et d'ouvrir avec le Collectif un dialogue structuré à cet effet. Le Collectif a posé au gouvernement quatre conditions à ce dialogue : 1. Une volonté réelle d'aborder la question dans le cadre d'une stratégie globale impliquant l'ensemble des ministères, 2. Une volonté réelle d'y mettre les ressources nécessaires, 3. Pouvoir en voir les signes dans le budget 2001-2002, 4. S'engager à ne pas paralyser l'action sous prétexte de discussions en cours. Les deux premières conditions ne sont pas vérifiées par la troisième : le budget 2001-2002 indique</i></p>		

plutôt que le soi-disant changement de ton ne se traduit pas pour le moment par un changement d'approche. La quatrième condition est hypothétique devant la nullité des ressources allouées qui, elle, est paralysante. Comment le gouvernement peut-il convaincre le Collectif maintenant que son offre de dialogue est crédible? Ferme, mais parlable, le Collectif attend une réponse à cette question pour poursuivre l'histoire gouvernementale de sa proposition. Et il rappelle que de son côté, il entend en poursuivre l'histoire citoyenne aussi bien que parlementaire. Avec ou sans le gouvernement.

Qu'apprendre de cette analyse? Que faire pour avancer davantage? Comment lier cet enjeu de la solidarité ici avec l'enjeu de la mondialisation des solidarités? Le présent budget montre l'impact du courant néolibéral ambiant sur les politiques sociales québécoises. À la veille du Sommet des Amériques, il montre aussi à quel point la vigilance citoyenne devient importante devant des discours vides et trompeurs. Ce budget aura été écouté collectivement, outil d'analyse en main, dans 17 localités du Québec, après une tournée de formations prébudgétaires dans 28 localités québécoises où des milliers de personnes ont été sensibilisées. Elles ne sont plus dupes. Et une fois qu'on a compris, la solidarité devient un choix. Jusque sur le bulletin de vote.



Et si, maintenant, vous deviez vous réveiller demain matin dans le cinquième le plus pauvre de la population? Un cinquième de la population québécoise s'est réveillé vendredi le 30 mars 2001 dans cette situation. Avec comme revenu moyen autour de 6312\$ pour les personnes seules et autour de 15 753\$ pour les familles. Après le budget 2001-2002, ces personnes sont toujours aussi pauvres, tout en ayant beaucoup entendu parler de lutte contre la pauvreté. Elles se confirmeront une fois de plus qu'on ne doit pas croire le gouvernement.

Il y a un défi pour la solidarité du côté de nos milliards.  
Il n'a pas été relevé à l'occasion du budget 2001-2002.  
Quand le sera-t-il?

Québec, le 8 avril 2001

# Analyse des efforts de lutte à la pauvreté du gouvernement en réponse aux demandes du Collectif pour l'année 2001-2002

## **Demands du Collectif (en millions de \$)**

	<b>2001-2002</b>
▶ Appauvrissement zéro	30
▶ Barème plancher	575
▶ Gratuité des médicaments	30
▶ Réinvestissement dans Emploi Québec	160
▶ Reconfiguration des allocations familiales	385
▶ Logement social (200 M\$ sur deux ans)	100
<b>Total</b>	<b>1280</b>

## **Mesures correspondantes de lutte à la pauvreté annoncées dans le budget (en millions de \$)**

	<b>2001-2002</b>
▶ Indexation des prestations à l'aide sociale	30
▶ Bonification de l'aide financière aux étudiantEs	37,9
<b>Total direct retenu dans l'analyse</b>	<b>67,9</b>
▶ Plus mise en place d'Action Emploi	2
▶ Plus réserve	100
<b>Total indirect non retenu dans l'analyse</b>	<b>102</b>

## **Évolution des crédits des programmes gouvernementaux correspondants (en millions de \$)<sup>1</sup>**

	<b>2000-2001</b>	<b>2001-2002</b>	<b>Évolution</b>
▶ Soutien du revenu (Emploi et solidarité sociale) <sup>2</sup>	2931,9	2754,1	-177,8
▶ Aide financière aux étudiants (Éducation) <sup>3</sup>	417,3	462,7	45,4
▶ Aide à l'emploi (Emploi et solidarité sociale) <sup>4</sup>	979,8	961,5	-18,3
▶ Allocations familiales (Famille, enfance et condition féminine) <sup>5</sup>	611,7	540,4	-71,3
▶ Aide au logement social (Affaires municipales) <sup>5</sup>	231,4	193,6	-37,8
<b>Total</b>	<b>5172,1</b>	<b>4912,3</b>	<b>-259,8</b>

### Notes

1. Compte tenu des différentes opérations comptables reliées à l'établissement des crédits et des budgets de dépenses et des explications variées aux différences de crédits d'une année à l'autre, il faut surtout chercher ici une indication globale sans plus.

2. L'explication principale donnée à cette baisse de crédits est la réduction du nombre de prestataires.

3. L'explication principale donnée est la hausse des bonifications prévues.

4. L'explication donnée est multiple et elle est relative à un transfert de programme, à des virements et à l'utilisation d'un surplus accumulé.

5. L'explication donnée est la récupération en 2000 de la hausse de la prestation fiscale canadienne pour enfants et l'amélioration des revenus familiaux considérés dans le calcul.

6. L'explication principale qui est donnée est le report de surplus antérieurs.